

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 10 novembre 2020 à 17 h 30, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2020-0179 Adoption de l'ordre du jour

Conformément aux arrêtés 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence et sans la présence du public.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2020-0180 Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Rapport de la consultation écrite pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 269 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)

Rapport de la consultation écrite sur le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4*, R.C.A.5V.Q. 270 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier 5-4, district de Robert-Giffard)

Liste des virements budgétaires pour le mois de septembre 2020

Liste des dépenses autorisées par madame la directrice d'arrondissement, Marie-Pierre Raymond pour les mois de juillet et août 2020

Matières nécessitant une consultation publique

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 114, rue La Mariouche, lot 1 755 324, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Une consultation écrite sur la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 114, rue La Mariouche a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, et ce, conformément à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2020-0181 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 114, rue La Mariouche, lot 1 755 324, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de reporter la décision concernant la demande de dérogation mineure pour le 114, rue La Mariouche à la prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3, rue Sainte-Cécile, lot 1 474 571, district de Robert-Giffard

Une consultation écrite sur la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3, rue Sainte-Cécile a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, et ce, conformément à l'arrêté 2020-074 en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2020-0182 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 3, rue Sainte-Cécile, lot 1 474 571, district de Robert-Giffard - GT2020-462**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2020-106 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 22 octobre 2020, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour un bâtiment existant sur le lot 1 474 571 du cadastre du Québec, correspondant à 3, rue Sainte-Cécile, une marge avant de 4,57 mètres alors que le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, prescrit une marge avant de 5 mètres.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Conformément à l'arrêté ministériel du 2020-074 du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une première période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est ouverte pour les questions reçues par courriel.

Propositions

CA5-2020-0183 **Retrait du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54095Mb, R.C.A.5V.Q. 267 (1145 boulevard des Chutes, quartier 5-4, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2020-304**

Attendu que des requêtes demandant la tenue d'un référendum sur ce projet ont été reçues;

Attendu que le promoteur a retiré son projet;

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de mettre fin au processus de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54095Mb, R.C.A.5V.Q. 267 (1145, boulevard des Chutes, quartier 5-4, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0184 **Adoption du projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55163Hb, R.C.A.5V.Q. 276 (1809 avenue Drouin, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autorisation de la procédure référendaire dans la situation de pandémie de la COVID-19 - GT2020-464**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu :

1° D'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55163Hb, R.C.A.5V.Q. 276 (1809, avenue Drouin, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)*;

2° D'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0185 **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - 2283, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2020-470**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, à la suite de la

recommandation CCU5-2020-110 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 22 octobre 2020, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 6 375 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, correspondant au 2283, boulevard Louis-XIV, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect des conditions suivantes :

- Planter une haie le long de la ligne latérale du lot adjacent 5 345 425;
- Aménager un talus de faible pente qui permet d'harmoniser le niveau du sol proposé avec le niveau du sol existant du lot adjacent 5 345 425;
- Planter des arbustes en façade afin de diminuer l'impact du bâtiment.

Ou, à défaut de la part de la requérante de satisfaire à la condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0186 **Demande assujettie à un règlement relatif au PIIA - lot projeté 6 375 306, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2020-471**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2020-111 du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 22 octobre 2020, d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'une habitation bifamiliale sur le lot 6 375 306 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect des conditions suivantes :

- Deux arbres de moyen gabarit devront être plantés en cour arrière;
- Deux arbres colonnaires ou de petit gabarit devront être plantés dans la cour latérale nord;
- Le niveau du sol du côté de la clôture existante sur la ligne latérale du lot devrait être conservé. À cet effet, un talus de faible pente devra être aménagé afin d'harmoniser le niveau du sol proposé avec le niveau du sol existant du lot adjacent 2 035 287;
- Planter des arbustes en façade afin de diminuer l'impact du bâtiment.

Ou, à défaut de la part de la requérante de satisfaire à la condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0187 **Nomination d'un membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport - GT2020-423**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de nommer

madame Marie-Claude Duquette à titre de membre au Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport du 10 novembre 2020 au 9 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2020-0188 **Autorisation de l'ajustement au montant prévu de la compensation financière du Programme Vacances-Été 2020 de l'organisme Le Pivot pour un montant de 44 291,32 \$ - LS2020-216 (CT-2506406)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser l'ajustement au montant prévu de la compensation financière du Programme Vacances-Été 2020 et d'effectuer un troisième versement à l'organisme *Le Pivot* pour un montant de 44 291,32 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0189 **Entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et le Club de tir de Beauport relativement à l'utilisation de la salle de tir de la Ville de Québec - LS2020-174**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport, et le *Club de tir de Beauport* pour l'utilisation d'une salle de tir, le tout selon les conditions substantiellement conformes mentionnées au projet d'entente joint en annexe.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA5-2020-0190 **Ordonnance numéro O-215 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue du Manège, district de Robert-Giffard - TM2020-234**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-215 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue du Manège, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autre

CA5-2020-0191 Adoption du calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil de l'Arrondissement de Beauport - [A5DA2020-007](#)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil de l'Arrondissement de Beauport.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

AM5-2020-0192 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme relativement à la rémunération de ses membres*, R.C.A.5V.Q. 274 et dépôt du projet de règlement - [GT2020-455](#)

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme* relativement à la rémunération de ses membres, qui ne sont pas membres du conseil, afin que celle-ci soit haussée à 50 \$ par séance à laquelle ils assistent. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CA5-2020-0193 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 269 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - [GT2020-258](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 269 (Normes d'implantation et de gabarit des

bâtiments, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2020-0194 Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4, R.C.A.5V.Q. 270 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier 5-4, district de Robert-Giffard) - GT2020-244

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4, R.C.A.5V.Q. 270 (Normes d'implantation et de gabarit des bâtiments, quartier 5-4, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Conformément à l'arrêté ministériel du 2020-074 du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est ouverte pour les questions reçues par courriel.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 17 h 44 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement